

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix SEPTEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 5 Septembre 2020

PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

EXCUSÉE : PICARD Sandrine

Secrétaire de séance : Michel REMPILLON

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 10 Septembre 2020, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Michel REMPILLON,
- approuvé le compte-rendu de la réunion du 23 Juillet 2020

Aménagement du territoire :

1. Arrêt du SCoT Sud Vendée Littoral :

- **Présentation par M. Dominique BONIN, Maire de Luçon, Vice-Président de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**

Par délibération en date du 16 mars 2016, le Comité Syndical du Pays de Luçon a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, dont les objectifs étaient les suivants :

- Doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de mobilités et de préservation de l'environnement à l'échelle du pays ;
- Maîtriser l'étalement urbain et favoriser un développement équilibré du territoire respectueux de ses identités rurales, urbaines et littorales reposant sur les liens entre la plaine, le bocage, la frange littorale, les cités de caractère, le marais, etc. ;
- Soutenir la mutation des activités économiques du territoire et accroître le potentiel de compétitivité et d'innovation qu'elles peuvent développer, notamment dans les secteurs de l'artisanat et du commerce ;
- Développer l'attractivité du territoire sur la base de ses potentiels et de ses complémentarités, notamment ceux et celles issus de la valorisation de ses patrimoines naturels ou de ses patrimoines bâtis ;
- Encourager les coopérations et partenariats infra et supra ;
- Renforcer le positionnement et l'identification du Pays de Luçon au sein de son environnement départemental et régional ;
- Conforter la cohésion et construire un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire, avec les observations suivantes :
 - ✓ Encourager l'artisanat et le commerce de proximité.

2. PLUi du Pays de Sainte Hermine– 2^{ème} arrêt du projet – proposition de validation

Considérant certaines observations émises par des Personnes Publiques Associées et la CDPENAF ayant conduit à des modifications du 1er projet arrêté le 21 mars 2019 par délibération du Conseil Communautaire, mais n'impactant pas les périmètres délimités des abords et portant essentiellement sur :

- *la réduction de consommation d'espaces (modifications de zonages en zones d'activités),*
- *la réduction ou suppression de STECAL,*
- *la modification de propositions réglementaires en activité économique,*
- *la rédaction du règlement,*
- *la rédaction du rapport de présentation.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable sur le 2^{ème} projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex Pays de Sainte-Hermine.

3. Traversée de Féole - Effacement des réseaux lié au SDTAN2 et travaux neufs d'éclairage :

- **Conventions relatives aux modalités techniques et financières à passer avec le SYDEV**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de passer une convention n° E.ER.188.18.001 avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un **effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique** (dans le cadre du SDTAN 2),
- Accepte de passer une convention n° L.ER.188.20.001 avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de **renovation d'éclairage**,
- Donne l'autorisation au Maire pour signer les conventions et toutes pièces relatives à ce dossier.

4. RD 52 – Aménagements de sécurité aux abords des écoles :

- **Convention fixant les conditions d'entretien sur le domaine public départemental**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention avec le Département de la Vendée fixant les conditions d'entretien de l'aménagement de sécurité situé aux abords du groupe scolaire, sur la RD 52,
- Donne l'autorisation au Maire pour signer cette convention.

Affaires financières :

5. Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Considérant la décision du Gouvernement de doter d'un milliard d'euros supplémentaire la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre des exercices 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19,

Considérant que cette mesure doit permettre d'engager rapidement la relance de l'activité économique dans les territoires,

Considérant que l'éligibilité des projets peut porter sur la rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter auprès de l'Etat, au titre du complément DSIL 2020, une subvention aussi élevée que possible pour les dossiers suivants :

Intitulé de l'opération	Montant prévisionnel HT	Montant de la dotation demandé
LOGEMENT LOCATIF 4 Pl. Guinet - Travaux d'isolation et réhabilitation	50 921,57 €	25 460,78 €
ECLAIRAGE SPORTIF - Rénovation du terrain d'entraînement de Football	19 572,00 €	5 871,60 €
FOYER DES JEUNES - Travaux de rénovations énergétique et électrique	76 577,74 €	30 630,80 €

6. Acquisition d'une licence IV – débit de boissons

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire l'acquisition d'une licence IV – débit de boissons auprès de Maître PELLETIER, mandataire judiciaire à la Roche sur Yon, au prix de 3 000 € net vendeur,
- Donne l'autorisation au Maire pour signer tout document y afférent.

7. Autorisations de poursuite par le receveur en cas d'impayés

Question reportée lors d'un prochain Conseil

8. Présentation et vote d'une décision modificative n° 1 au Budget Principal

Question reportée lors d'un prochain Conseil

9. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion de louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 17 Septembre 2020

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

